



Abus liés à la dot

La violence ou le harcèlement liés à la dot sont une forme de violence domestique et familiale.

Les traditions liées à la dot peuvent varier selon les pays et les cultures.

"La dot" est une pratique liée à l'argent, aux biens ou aux cadeaux typiquement remis par la famille d'une femme à son mari lors du mariage. La pratique de la dot en soi ne constitue pas une forme d'abus.

Tout acte de contrainte, de violence ou de harcèlement lié au don ou à la réception d'une dot à tout moment avant, pendant ou après le mariage constitue une forme d'abus. Un abus lié à la dot implique souvent des réclamations selon lesquelles cette dot n'a pas été payée et des exigences contraignantes de recevoir plus d'argent ou de cadeaux de la part d'une femme et de sa famille étendue.

Les violences domestiques et familiales constituent des délits contre la loi en Australie. Une personne qui commet ces délits peut être incarcérée, que ce soit un homme ou une femme.

Si vous ou une personne que vous connaissez êtes en danger, contactez la police au **000**.

La police australienne est un service sûr et fiable.

Pour bénéficier d'une assistance gratuite et en toute confidentialité, contactez 1800RESPECT au **1800 737 732**.

Si vous avez besoin de l'assistance gratuite d'un interprète, appelez le **131 450**.

Le gouvernement australien ne tolère en aucune circonstance les violences ou le harcèlement liés à la dot.

Le gouvernement australien prend très au sérieux les problèmes de violences familiales, y compris les violences et le harcèlement liés à la dot. Tous les Australiens ont le droit de vivre sans violence, peur ou contrainte, quelles que soient leurs pratiques et croyances religieuses et culturelles.

La violence et le harcèlement liés à la dot comprennent les comportements ou les menaces destinés à contrôler un partenaire ou sa famille par la peur ou des menaces à leur sécurité.

Vous pouvez bénéficier d'une aide même si vous êtes sous visa.

Ni un partenaire, ni les membres de votre famille ni d'autres personnes de la communauté ne peuvent menacer le statut de votre visa.

Si vous êtes titulaire d'un visa temporaire de partenaire (sous-classe 309 ou 820) ou d'un visa en vue de vous marier (sous-classe 300) et faites l'objet de violences familiales liées à la dot, il existe des dispositions dans les lois australiennes de l'immigration pour vous permettre de poursuivre votre demande de visa permanent de partenaire (sous-classe 100 ou 801).

La dot ne peut pas être utilisée pour forcer quelqu'un à se marier.

Si une dot a été utilisée pour forcer une personne à se marier sans son consentement libre et entier, ceci peut constituer un mariage forcé.

En Australie, chacun a le droit de choisir s'il veut se marier, qui épouser et quand l'épouser. Menacer, tromper ou forcer quelqu'un à se marier est contraire à la loi australienne. Il est également contraire à la loi d'encourager ou d'aider à organiser un mariage forcé, ou d'être l'un des partenaires d'un mariage forcé si vous n'êtes pas la victime. Ceci s'applique aux mariages légaux, culturels et religieux.

Il existe en Australie des services culturellement adaptés qui peuvent vous aider.

1800RESPECT correspond en Australie au service national d'assistance contre les agressions sexuelles, les violences domestiques et familiales (Australia's national sexual assault, family and domestic violence counselling service). Il offre une assistance téléphonique et en ligne, gratuite et en toute confidentialité. Les conseillers seront à votre écoute, répondront à vos questions et peuvent vous recommander auprès d'autres services d'assistance locaux.

Appelez le **1800 737 732** ou visitez le site **1800RESPECT** : www.1800RESPECT.org.au.

Mon ciel bleu (My Blue Sky) est le site Web et service d'assistance national australien dédié à la prévention, aux informations, références et à l'aide légale gratuite contre le mariage forcé.

Appelez le **(02) 9514 8115**, envoyez un message texte au **0481 070 844**, un e-mail à help@mybluesky.org.au ou visitez le site **My Blue Sky** sur www.mybluesky.org.au

D'autres informations sur la violence familiale et les visas, le mariage forcé et la traite des personnes se trouvent sur le site Web du **Ministère de l'Intérieur (Department of Home Affairs)** sur www.homeaffairs.gov.au. Recherchez « mariage forcé ».

Besoin d'un interprète ?

Appelez le **Service de traduction et d'interprétariat (Translating and Interpreting Service) (TIS)** au **131 450**. Un interprète du TIS peut vous aider à communiquer avec d'autres services, toutefois TIS n'offre pas de conseils. Tous les appels sont gratuits et confidentiels.